

FER(22)4551:1 - DDJ/lb

Janusz Wojciechowski
Commissaire à l'Agriculture et au
Développement rural
rue de la Loi 200,
B-1049 Bruxelles

Paolo Gentiloni
Commissaire aux Affaires
économiques et monétaires
rue de la Loi 200,
B-1049 Bruxelles

Valdis Dombrovskis
Commissaire au commerce
rue de la Loi 200,
B-1049 Bruxelles

Virginijus Sinkevičius
Commissaire à l'Environnement,
aux Océans et à la Pêche
rue de la Loi 200,
B-1049 Bruxelles

Bruxelles, le 10 octobre 2022

Objet : la prochaine stratégie de l'UE sur les engrais

Monsieur le Commissaire,

Lors de la session plénière du Parlement européen du 6 octobre, la Commission a annoncé qu'elle présenterait dans les plus brefs délais une stratégie sur les engrais. Le Copa et la Cogeca saluent cette initiative et nous souhaiterions vous rappeler nos propositions pour l'élaboration d'un plan d'action.

Nous voulons attirer votre attention sur le fait que, avant la guerre, le secteur européen des engrais dégagait des marges de profit considérables grâce à la protection tarifaire aux frontières de l'UE, c'est-à-dire les tarifs douaniers et les mesures anti-dumping.

Les engrais garantissent les rendements des cultures ainsi que la grande qualité de la production de cultures européennes. Ils doivent être disponibles et abordables en temps voulu pour que les agriculteurs européens puissent assurer la sécurité alimentaire. Les denrées alimentaires, l'alcool et le tabac constituent le deuxième ensemble de produits les plus touchés par l'inflation dans la zone euro, qui est passée de 9,8 % en juillet à 10,6 % en août. Avant la guerre, plus de 12 millions de citoyens européens recevaient une aide alimentaire. Réduire le prix des engrais permettrait d'aider à freiner l'escalade de l'inflation alimentaire.

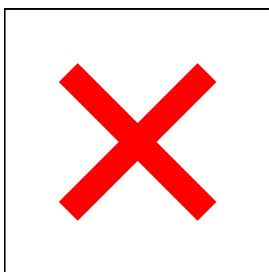
Pour faire face à cette situation exceptionnelle sur le marché des engrais, nous souhaitons présenter notre plan d'action, qui comprend des solutions à court terme. Ainsi, le Copa et la Cogeca appellent à :

- Suspendre les mesures anti-dumping s'appliquant aux importations d'UAN en provenance de Trinité-et-Tobago et des États-Unis (la Russie étant ici exclue pour des raisons évidentes), ce qui aiderait l'UE à diversifier ses sources d'approvisionnement.
- Suspendre les droits conventionnels appliqués aux importations d'urée, d'UAN, de dihydroxyacétone phosphate, de phosphate monoammonique et d'azote, de phosphore et de potassium (codes 3102 10, 3102 80, 3105 30, 3105 40 et 3105 20 de la nomenclature tarifaire) tant qu'il y existera un risque de pénurie sur le marché européen. Cette mesure est nécessaire pour rendre le marché européen plus dynamique ;
- Reporter l'entrée en vigueur d'une disposition du règlement 2019/1009 relative à la limite maximale de cadmium de 60 mg/kg P₂O₅ ;
- Mettre en œuvre une dérogation temporaire au niveau de l'UE, couvrant toutes les cultures, à la limite maximale de 170 kg/ha pour l'azote provenant des effluents d'élevage. Une telle mesure permettrait aux agriculteurs de renforcer la circularité de leurs exploitations et de réduire tant leur dépendance aux engrais minéraux que leurs coûts de production ;
- Soutenir les alternatives innovantes aux engrais minéraux basées sur une économie circulaire, telles que la récupération de l'azote provenant des effluents de bétail qui répondent aux critères RENURE, qui doivent être mis à la disposition des agriculteurs sur le court terme ;
- Faciliter l'acheminement d'effluents d'élevage des régions excédentaires vers les régions déficitaires ;
- Rendre le marché plus transparent en créant des observatoires du marché des engrais afin de développer les connaissances et l'information quant à la disponibilité et aux prix grâce à un tableau de bord ;
- Évaluer la conformité du secteur des engrais azotés par rapport au droit de la concurrence ;
- Mettre au point un instrument adapté permettant d'éviter les fuites de carbone de l'agriculture européenne (MACF) à moyen terme.

Vous pourrez trouver de plus amples informations sur le plan d'action proposé par le Copa et la Cogeca dans le document en pièce jointe FER(22)2732.

Nous souhaiterions présenter notre point de vue et échanger avec vous dès que possible, et espérons une rapide prise de décision dans le processus à venir et une prompte mise en œuvre des mesures nécessaires.

Sincères salutations,



Pekka Pesonen
Secrétaire général

PJ : FER(22)2732.